

REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
Consultation n° 22FCS001



Relatif à

Direction de l'Administration  
et des Finances

**Réalisation des opérations de suivi de la  
métrologie des IVAP des unités**

**Sites de Maisons-Alfort / Boulogne sur Mer**

Dossier suivi par :  
Service achats/marchés

**Date limite de remise des offres :**

**Le lundi 7 mars 2022 à 17h00**



**REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.**

**Lien pour accéder à la consultation :**

[https://www.marches-  
publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1975990&orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1975990&orgAcronyme=h8j)

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE</b> .....	<b>3</b>
<b>2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>3 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	<b>3</b>
3.1 FORME DU MARCHE .....	3
MARCHE PASSE EN PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (ARTICLES L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1 ET R 2124-2).....	3
3.2 OBJET ET FORME.....	3
3.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) .....	3
3.4 ALLOTISSEMENT .....	3
3.5 DUREE .....	4
3.6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
3.7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS .....	4
<b>4 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS</b> .....	<b>4</b>
4.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIAL .....	4
4.2 DOSSIER DE CANDIDATURE .....	5
<b>5 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION</b> .....	<b>6</b>
5.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES .....	6
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE : .....	6
<b>6 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>7</b>
6.1 CANDIDATURES .....	7
6.2 OFFRES .....	7
<b>7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>9</b>

## **1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE**

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)  
14, rue Pierre et Marie Curie  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex  
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)  
Siret 130 012 024 00183

L'Anses est un établissement public administratif de l'État.

## **2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'annexe financière (BPU) ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le formulaire tiers fournisseur français
- Le formulaire candidat- EXIGENCES.

## **3 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES**

### **3.1 FORME DU MARCHE**

Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique (articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2).

### **3.2 OBJET ET FORME**

Le marché a pour objet la « **réalisation des opérations de suivi de la métrologie des IVAP des unités pour les sites de Maisons-Alfort et de Boulogne sur Mer** ».

La description des prestations est détaillée par le cahier des clauses particulières (CCTP).

Le contrat est un accord-cadre qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (articles R 2162-1 et suivants du code de la commande publique). Cet accord cadre à bons de commande fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu avec un seul opérateur économique.

Il ne comporte pas de montant minimum.

Le montant maximum estimé est de 200 000 € pour la totalité du marché. Cette information ne saurait engager l'Anses ni lui être opposable ni ne donner lieu à aucune indemnité si le volume de commande n'est pas atteint.

### **3.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)**

#### **4.3.1 Variantes libres à l'initiative des candidats**

Les variantes libres sont interdites. Si une ou plusieurs variantes à l'initiative d'un candidat sont présentées, ces dernières seront rejetées, jugées comme irrecevables.

#### **4.3.2 Variante imposées par l'acheteur**

Le marché ne comprend pas de variante.

### **3.4 ALLOTISSEMENT**

Néant

### 3.5 DUREE

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. A l'issue de cette première période, le marché est reconduit expressément au maximum 3 fois pour des périodes successives de 12 mois dans la limite de 48 mois.

Le cas échéant, en cas de volonté du pouvoir adjudicateur de ne pas reconduire le marché, ce dernier se prononce dans un délai de trois mois précédant la fin de la période considérée en notifiant au titulaire la décision correspondant à la non-reconduction du marché ; la non-reconduction du marché ne donnera pas lieu à un versement d'indemnité.

Les bons de commandes peuvent être émis pendant toute la durée de la validité de la période quel que soit les délais d'exécution de ces derniers.

### 3.6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter 6 jours au plus tard avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 3.7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester de l'envoi et de la date de réception de la décision ou de l'information.

## 4 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS

### 4.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIAL

Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre complet comprenant les pièces suivantes en original:

- Un **mémoire technique** comprenant les informations permettant d'évaluer les offres selon les dispositions techniques du CCTP et les critères définis à l'article 6.2 ;
- Le **Bordereau de prix unitaires** renseigné, daté et signé par le candidat.
- Le **formulaire candidat- EXIGENCE** renseigné, daté et signé par le candidat.
- **Catalogue des prix des pièces/Tarif SAV pour IVAP.**
- **Exemple de constat de vérification d'un IVAP (pour les prestations Cofrac ou tout autre organisme d'accréditation équivalent, réalisées chez le prestataire).**
- **Attestation et portée d'accréditation (COFRAC ou équivalent)**
- **La Fiche fournisseur dûment complétée.**
- Un **RIB** ou RIP.
- Tout autre élément à même de répondre au besoin.

Nb : Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

## 4.2 DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1.
- 3- Uniquement en cas de groupement, la lettre de candidature « imprimé DC1 ou Dume » avec mention du mandataire et des membres du groupement. *(Non obligatoire si le candidat se présente seul).*
- 4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2 ou Dume et ses annexes) :
  - ✓ Capacités financières :
    - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles. *(Ne pas fournir si déjà renseigné dans le Dc2 ou Dume).*
    -
  - ✓ Références professionnelles et capacités techniques :
    - Moyens du candidat : équipements et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification. *(Moyens complémentaires autres que ceux mentionnés dans le Dc 2 ou Dume).*
    - Présentation d'une liste des principaux services représentatifs de la prestation objet de l'appel d'offres, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume, leur date, leur destinataire.
    - Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation ou tout moyen de preuve équivalent.
    - Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent.

*Nb : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.*

*Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.*

## 5 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION

 **La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.**

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **lundi 7 mars 2022 à 17h00**.

Le dossier, complet, devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

### **La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.**

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement papier, le cas échéant la lettre de candidature (imprimé DC1 ou Dume en cas de groupement) et devra fournir, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats requis (*cf. annexe*).

### 5.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le

**Le lundi 7 mars 2022 à 17h00**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1975990&orgAcronyme=h8j>

Au moment du dépôt de l'offre, la plateforme « Place » donne au candidat le choix de remettre son offre via le dispositif MPS ou sous format électronique standard.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article 5 du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

### 5.2 COPIE DE SAUVEGARDE :

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...).

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 22FCS001 - copie de sauvegarde** » :

**Anses**

**Service achats/marchés**

**14, rue Pierre et Marie Curie**

**94701 Maisons Alfort Cedex**

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte, l'Anses procèdera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

## 6 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 6.1 CANDIDATURES

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des stipulations du Code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières.

### 6.2 OFFRES

L'analyse sera effectuée au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Sous-critères	Sous pondération	pondération
<b>Valeur Technique</b>	Spécifications/opérations de la maintenance préventive des IVAP sur site.	6	40
	Délais d'immobilisation des instruments (IVAP) sur site (rappel : 48 heures souhaité).	4	
	Délais d'immobilisation des instruments (IVAP) pour les prestations dans le laboratoire du prestataire, quelles qu'elles soient (rappel exigence : 3 semaines maximum).	4	
	Délais d'établissement de devis lors des maintenances curatives dans le laboratoire du prestataire (rappel exigence : 7 jours maximum).	4	
	Modalités de frais de port et de fourniture des emballages pour le retour des IVAP, du titulaire vers les laboratoires ANSES, quelle que soit la prestation réalisée	4	
	Accréditation COFRAC ou équivalente du prestataire pour les interventions sur site.	6	
	Réalisation des maintenances curatives sur site après une non-conformité constatée sur site.	6	
	Prise en charge, par le technicien intervenant, des pipettes à piston monocanal $V_n \leq 50 \mu\text{L}$ (site de Boulogne-sur-Mer) vers le laboratoire du prestataire. ET Prise en charge, par le technicien intervenant, des pipettes à piston multicanal (sites de Maisons-Alfort et de Boulogne sur Mer) vers le laboratoire du prestataire	6	
<b>Prix</b>	Au regard du DQE		60

### ✓ **Analyse du critère technique**

Chaque sous-critère sera évalué et noté selon le barème suivant :

Barème	Description
0	Pas de réponse ou hors sujet
0,25	La proposition est insuffisante ; elle ne permet pas de satisfaire le niveau de qualité souhaité.
0,5	La proposition répond a minima au niveau de qualité souhaité
0,75	La proposition répond de façon satisfaisante au niveau de qualité souhaité
1	La proposition répond de façon très satisfaisante au niveau de qualité souhaité

### **Modalités d'analyse des offres**

#### Valeur technique

L'offre obtenant le plus grand nombre de points par critères obtiendra la note pondérée maximale. Les autres notes seront attribuées selon la formule suivante :

$$\frac{B}{A} \times \text{pondération}$$

A = total points obtenus par la meilleure offre

B = points obtenus par l'offre à noter

#### Prix

L'offre proposant le prix le plus bas obtiendra la note pondérée maximale. Les autres notes seront obtenues selon la formule suivante :

$$\frac{A}{B} \times \text{pondération}$$

A = prix le plus bas

B = prix à noter

### ✓ **Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Les offres inappropriées ou inacceptables (telles que définies aux articles L 2152-1 à L 2142-3 du code de la commande publique) seront éliminées. L'Anses se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières.

Le classement des offres sera réalisé après addition des notes pondérées obtenues aux différents critères. L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'annexe 1 et matérialise son offre par la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; Il ne pourra être supérieur à 10 jours.

Un délai d'au moins onze jours (transmission électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés) sera respecté entre la date d'envoi aux candidats évincés de la notification de la décision motivée du rejet de leur offre et la conclusion du marché.

A l'issue de ce délai, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera le marché au titulaire pour exécution.



✓ **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1975990&orgAcronyme=h8j>

Les réponses seront publiées **6 jours au moins** avant la date limite de remise des offres

**DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE POTENTIEL DU MARCHÉ**

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

**A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.****Dans tous les cas :**

☒ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).

☒ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

☒ Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée).

☒ Une attestation d'assurance en cours de validité.

**Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

☒ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente datant de moins de 3 mois.

☒ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.

☒ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

☒ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

**B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.**

☒ Se référer aux dispositions du Code de la commande publique.

☒ Une attestation d'assurance en cours de validité.